



Reclassement suite à inaptitude

Par mounetsully

Bonjour,

Suite à ma demande de reclassement en mai 2016, le comité médical a prononcé mon inaptitude aux fonctions enseignantes et non aux fonctions administratives en juin 2016.

En août 2016, l'administration m'a proposé un poste pour lequel je n'avais pas les compétences. En novembre 2016, l'administration m'a proposé un autre poste pour lequel ma candidature n'a pas été retenue.

Le 14 septembre 2020, elle m'a proposé un poste de secrétaire médicale, sans fiche de poste. J'ai très vite appris, en cherchant un peu, qu'il s'agissait de dépouiller du courrier et de classer son contenu. Le poste est de catégorie C, je suis A.

Ma question : "Suis-je en mesure de refuser cette proposition de poste ? A quel motif ? Et selon quel loi ?

Par avance merci pour votre réponse.

Cordialement.